



HAL
open science

CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION CONTINUITÉ DE L'INFORMATION

Edmond Marques

► **To cite this version:**

Edmond Marques. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION CONTINUITÉ DE L'INFORMATION.
Actes du neuvième congrès, May 1988, France. pp.cd-rom. hal-00823785

HAL Id: hal-00823785

<https://hal.science/hal-00823785>

Submitted on 1 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION
CONTINUITÉ DE L'INFORMATION

MARQUES Edmond

Section I

L'UNIVERS S'IMPOSE A NOUS

Parce-que nous sommes enfants des étoiles, notre vie individuelle et collective est cadencée par les grands rythmes de l'univers, particulièrement ceux de notre univers proche : le soleil et la terre. En toutes choses notre référence au temps est fondée sur la rotation de notre planète autour du soleil, (l'année), et sur elle-même, (le jour). Les repères de notre vie humaine, nos fêtes civiles et religieuses, nos pratiques politiques et légales, la vie de nos entreprises suivent l'apparition des premières fleurs, la chute des feuilles ou l'arrivée de la neige dans nos montagnes. La vie est mouvement. La continuité n'est que le cas limite... de la discontinuité.

Les pratiques comptables, qui remontent à la nuit des temps n'échappent pas à cet aspect cyclique des choses. Bien avant qu'il ne sache vraiment écrire, voire compter, le paysan faisait le "bilan" d'une saison en termes de récolte, de croît des animaux, de terres mises en culture...

A la fin de notre 20ème siècle, la terre n'a fort heureusement pas cessé de tourner, et c'est peut-être pour cette raison que très "religieusement" tous les comptables du monde établissent au moment des Pâques le bilan des entreprises, de toutes les entreprises, et même de celles dont l'activité n'est pas liée de façon évidente aux lois de l'astronomie.

Notre propos ne relève toutefois ni de l'astronomie, ni de la théologie. Nous nous intéressons plus prosaïquement à l'information concernant l'activité et les résultats de l'entreprise. Nous voudrions tout d'abord montrer quelles en sont les caractéristiques actuelles et en rechercher les fondements. Notre but est de montrer que ce qui a toujours été n'a pas de raison d'être systématiquement reconduit, et qu'avec un peu d'imagination il serait possible d'innover, non pour le seul plaisir du changement, mais parce-que cela pourrait améliorer :

- la communication entre l'entreprise et ses partenaires,
- l'exercice de la profession "comptable" dans le sens le plus large du terme.

Cela bouleverserait certes bien des habitudes, mais uniquement des habitudes, et n'empêcherait pas la terre de tourner.

I - L'INFORMATION COMPTABLE DES ENTREPRISES : LA TRADITION :

Il nous apparaît qu'elle est essentiellement :

- discontinue et "historique",
- globalisée,
- indifférenciée,
- normalisée.

1°) Discontinue et "historique" :

Nous sommes, par tradition ancestrale, habitués à l'année universitaire, à l'annualité budgétaire, aux "rentrées" parlementaires, aux meetings syndicaux annuels...

Le droit civil, le droit commercial et le droit fiscal ont largement consacré l'année comme base de référence pour un ensemble très important d'obligations dont celle de "faire le point", de "rendre compte" pour tous ceux à qui incombe un mandat de gestion.

L'obligation faite aux commerçants de faire un inventaire annuel, l'obligation faite aux dirigeants de sociétés de rendre chaque année des comptes en sont les exemples les plus visibles. Le processus comptable est un processus continu (obligation de l'enregistrement des opérations au jour le jour) mais le processus d'information comptable est essentiellement discontinu.

Cette discontinuité crée bien entendu un "effet retard". Dès l'instant où l'on crée une période (t_n, t_{n+1}) tout fait survenu entre t_n et t_{n+1} ne deviendra information qu'à partir de t_{n+1} , et souvent beaucoup plus tard. Nous savons tous que la plupart des entreprises publient, à partir d'avril les comptes arrêtés au 31 décembre de l'année précédente. Or dans le contexte économique actuel, une information a d'autant plus de valeur qu'elle est obtenue rapidement. Une information vieille de quatre mois est aussi impropre à la consommation que le serait un poisson pêché de longue date.

2°) Globalisée :

L'évolution de la comptabilité et de la reddition des comptes est telle que les documents de synthèse sont censés représenter de la façon la plus exhaustive possible la situation économique, juridique, financière de l'entreprise à un moment donné. En France par exemple, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, eux-mêmes insérés dans une plaquette d'information générale annuelle sur l'entreprise sont censés être à la fois synthétiques... et détaillés, ce qui les rend partiellement illisibles. Cette ambition, alliée au souci du contrôle de la qualité et de la véracité de l'information par des auditeurs indépendants, contribue d'ailleurs à retarder quelque-peu sa mise à disposition.

3°) Indifférenciée :

L'hypothèse implicitement faite lors de la reddition des comptes est que les "modèles" utilisés sont valables :

- quel que soit le type d'entreprise (et les guides comptables professionnels ou plans comptables par branche ou secteur ne font que tempérer quelque-peu ce propos),

- qui que soient les destinataires de l'information.

Si l'"image" est "fidèle", elle doit l'être aussi bien

- lorsqu'il s'agit d'une entreprise réalisant des millions d'opérations élémentaires par an (c'est le cas d'un grand magasin), que lorsqu'il s'agit du constructeur d'une grande centrale nucléaire,

- lorsque le destinataire de l'information est l'actionnaire, le banquier, l'inspecteur des impôts, le comité d'entreprise ou le comptable national.

Pour notre part, il nous semble que la communication en matière économique, sociale et financière devrait être plus proche des langues naturelles aux particularismes spontanés que d'un espéranto construit de toutes pièces.

4°) Normalisée :

Elle l'est à la fois dans ses rythmes et dans ses modes de présentation. Par "normalisée", nous ne faisons pas ici nécessairement référence au système français dont la caractéristique est d'être réglementaire. Les us et coutumes anglo-saxons peuvent avoir des effets tout aussi normatifs (répondre à un conformisme social) que nos lois et décrets.

- dans ses rythmes qui impliquent une régularité qui peut être sans rapport avec la réalité économique, faite de périodes de ralentis, d'accélération, de pointes, de coups de freins, ce qui peut impliquer une cascade d'informations à certaines périodes... et le "silence radio" à d'autres.

- dans ses modèles qui tels les vêtements prêts à porter vont plus ou moins bien à presque tout le monde, vraiment bien à personne, et horriblement mal à certains.

II - LES EFFETS DE LA TRADITION :

Ils sont nombreux, mais trois d'entre eux nous semblent de toute première importance :

1°) Les "ajustements de fin de période" :

En introduisant la discontinuité dans un processus de nature continue, l'on se condamne à des ajustements. Toutes les opérations d'inventaire comptable et extra-comptable sont bien évidemment la conséquence du découpage de la vie de l'entreprise en périodes comptables régulières. Ces ajustements, déjà difficiles à réaliser lorsqu'il

s'agit d'entreprises opérant sur des cycles de production ou de commercialisation très courts (et bien inférieurs à l'année) deviennent souvent illusoire pour des entreprises opérant sur des chantiers à durée font longue (plusieurs années).

2°) Les jeux de miroir... ou comment déformer l'image fidèle :

Il est bien certain que le fait même de devoir "ajuster" des comptes pour figer à un instant "t" ce qu'est censée être la situation de l'entreprise induit d'inévitables tentations : Ajuster peut vouloir dire rendre conforme à une vérité "souhaitée" plutôt qu'à une vérité "objective", à supposer que cette dernière puisse exister. L'on voudrait paraître pauvre vis-à-vis du fisc, pas très riche vis-à-vis du personnel, (mais pas pauvre au point d'inquiéter les salariés sur la stabilité de leur emploi), en bonne santé vis-à-vis des actionnaires actuels, des banquiers et des créanciers, rempli d'espérances vis-à-vis des actionnaires potentiels.

Les années de vaches grasses, l'on préfère dire que l'on ne s'est pas tellement engraisé, et celles de vaches maigres que finalement l'on n'a pas trop maigri !... (Ainsi, les entreprises ayant annoncé de substantiels profits à la fin de 1986, dûs pour partie à la spéculation financière, cherchent-elles par tous les moyens à masquer les effets, sur leurs comptes de 1987, du crack boursier d'octobre et de ses suites).

Il n'y a pas une, mais des images fidèles, fidèles aux vœux de ceux qui reçoivent l'information, entièrement axées sur le paraître et infidèles à la réalité qui se contente d'être la réalité.

3°) Le caractère saisonnier du travail comptable de la production de l'information et de son contrôle :

Les services comptables et financiers des entreprises, ainsi que les cabinets d'audit connaissent des périodes d'activité débordante (généralement de la mi-décembre à mi-avril). A cette période d'intense fièvre succèdent des périodes de calme relatif, quelquefois d'inactivité partielle. Les services comptables doivent "sortir" les documents de synthèse et les rapports des conseils d'administration, les cabinets d'audit doivent "boucler" leurs missions et produire leurs rapports de certification en mettant tous leurs collaborateurs sous pression pour plusieurs mois afin de respecter les délais légaux.

Ces pratiques, pourtant largement consacrées sont lourdes de conséquences.

- Le système d'information financière et de communication des résultats est de notre point de vue :

- trop irrégulier
- trop lourd
- trop cher.
- l'information arrive trop tard,
- elle n'est pas nécessairement fiable,
- elle est à la fois trop abondante, partiellement inutile, (c'est souvent le cas de l'"annexe") et cependant incomplète.

Section II

CREONS NOTRE UNIVERS

Il nous semble qu'en cette fin de siècle et de millénaire l'information devrait être :

- continue
- spécialisée
- adaptée
- personnalisée.

Il devrait en être de même de son contrôle.

Nous pensons également qu'il n'y a pas d'obstacle technique majeur pour qu'il en soit ainsi, que les seuls freins résultent :

- d'un manque d'imagination... (nous essayons modestement d'y suppléer...)
- de résistances à caractère psychologique et sociologique.

Au risque d'apparaître provocateur (voire iconoclaste), notre position nous conduit à penser que les sacro-saints documents de synthèse (bilan, compte de résultat et annexe) pourraient bien disparaître un jour,

- sans dommage pour les entreprises,
- sans dommage pour ses partenaires,
- et - ô paradoxe ? - pour le plus grand bien des comptables et des auditeurs.

La tendance nous semble d'ailleurs déjà amorcée. C'est donc ce "scénario" du futur que nous allons développer en ayant la naïveté de croire que les idées que nous présentons aujourd'hui deviendront la réalité de demain.

I - DES TENDANCES OBSERVABLES :

Il est apparu très vite :

- que l'année était une période beaucoup trop longue pour tenir informés les grands partenaires de l'entreprise,
- qu'il ne suffisait pas de raconter le passé, mais qu'il fallait aussi parler du futur.

Aux Etats-Unis d'abord, puis en Europe ensuite, l'usage, et quelquefois l'obligation de publier des rapports plus succincts mais plus fréquents est très vite apparue : rapports semestriels, trimestriels, mensuels..., lettres d'informations, etc...

L'usage, et dans certains pays l'obligation, de publier des prévisions amène les responsables à s'engager, du moins jusqu'à un certain point sur le futur.

De la même façon, les commissaires aux comptes sont amenés à examiner des situations intermédiaires, à vérifier des informations ponctuelles sans attendre la fin de l'exercice comptable.

II - CERTAINES GRANDEURS, FORT SIGNIFICATIVES, SONT FACILES A ELABORER ET A SUIVRE PRATIQUEMENT AU JOUR LE JOUR :

L'on a beaucoup parlé pour la gestion interne des entreprises, du tableau de bord et de ses "cadrans". L'on a peut-être oublié de dire que *certaines grandeurs*, qu'il est possible de connaître quasi quotidiennement, *qui ne nécessitent pas d'ajustement* peuvent servir de véritables indicateurs pour un "tableau de bord à usage externe" destiné aux actionnaires, aux créanciers, aux analystes financiers, aux employés...

Citons à titre d'exemple :

- le chiffre d'affaires,
- le montant des commandes fermes,
- la valeur ajoutée,
- l'effectif salarial,
- le montant des salaires et charges sociales,
- la situation de trésorerie au jour le jour,
- le niveau des stocks...

La connaissance de certains événements, qui à des instants précis de la vie des entreprises conditionnent leur futur, peuvent également être mis rapidement à la disposition du public :

- investissements importants,
- nomination de nouveaux dirigeants,
- ouverture...ou fermeture de marchés,
- etc...

Ces événements sont- en principe- relatés par la presse spécialisée qui peut hélas les ignorer, les minimiser, les amplifier, les déformer. Il serait bien plus intéressant de faire en sorte que l'entreprise prenne elle-même l'initiative de cette information, sous le contrôle d'auditeurs externes.

L'on nous rétorquera que les chefs d'entreprises sont peu enclins à diffuser de l'information et en particulier s'il s'agit d'une information instantanée que ce n'est que par contrainte légale que l'on peut obtenir certains renseignements, qu'il est bien heureux que l'information et les conditions de sa bonne diffusion soient soumises au contrôle et au visa des auditeurs pour en assurer la fiabilité, bref, que nous formulons un vœu pieux et qu'il y a un grand pas à franchir pour passer du rêve à la réalité.

A ces arguments nous pouvons répondre :

- qu' en prenant l'initiative de l'information, les chefs d'entreprise marquent souvent des points sur ceux de leurs concurrents qui ne le font pas,
- qu'il arrive souvent que des tiers, disposant de renseignements bien moins fiables que ceux dont disposent les responsables de l'entreprise, prennent l'initiative d'informer le grand public, et qu'ils rendent crédibles des informations souvent fausses, ou partiellement fausses, les démentis de l'entreprise ne servant en général à rien,

- qu'il n'est pas non plus dans notre idée de demander aux chefs d'entreprise de dévoiler à tout un chacun, et prématurément, des informations dont le caractère peut être stratégique (coût de fabrication, marges, prix de cession interne...). Notons d'ailleurs que pour certaines entreprises, il est des informations dont l'importance est stratégique, et donc à caractère confidentiel, alors que pour d'autres, ces mêmes types d'information peuvent être mises sans inconvénient sur la place publique.

III - LES TECHNIQUES ACTUELLES DE TRAITEMENT ET DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION PERMETTENT L'INFORMATION CONTINUE :

A une époque où les travaux comptables étaient manuels ou semi-manuels, et où les télécommunications se limitaient au courrier classique, au téléphone et au télex, les propositions que nous souhaitons faire eussent été sans objet. Les développements de l'informatique (centrale ou partagée), l'apparition du minitel et des serveurs rendent tout possible... ou presque :

Essayons de l'imaginer :

Une entreprise souhaite développer, tant sur le plan interne (cadres, représentants du personnel, comité d'entreprise), que sur le plan externe (actionnaires, banques, presse, grand public...) une politique de communication permanente.

Elle souhaite

a) que l'information soit :

- sélective,
- continue,
- pertinente

b) que certains renseignements restent confidentiels,

Elle envisage éventuellement que la communication ne soit pas unilatérale (flux d'information pré-défini dirigé vers des utilisateurs potentiels), mais qu'une véritable communication puisse s'établir entre elle-même et les utilisateurs,

Elle dispose des moyens financiers suffisants (c'est une condition importante) pour investir dans ce processus d'information

Elle est convaincue que l'on a tout à gagner à informer plutôt qu'à retenir l'information, et que communiquer est un véritable investissement (c'est une condition encore plus importante).

Quelle peut être sa démarche ?

Il lui faudra tout d'abord analyser l'état actuel de ses moyens d'information, en particulier d'information financière. Elle s'apercevra bien vite que :

- la "plaquette annuelle" qui lui coûte chère n'atteint que très partiellement son objet (elle arrive trop tard ; il faut avoir une certaine expertise en comptabilité pour savoir la déchiffrer ; certaines informations que pourraient souhaiter les éventuels lecteurs n'apparaissent pas).

- les bulletins trimestriels, voire mensuels apportent un "plus", mais ne sont pas encore suffisants.

Il lui faudra ensuite créer autour d'elle un nouveau réseau très souple de communication que permet la télématique, (et nous pensons bien évidemment à l'association ordinateur-minitel qui peut offrir les mêmes services à ceux qui travaillent dans l'entreprise qu'à des utilisateurs extérieurs), réseau qui offre, en supplément, la possibilité d'une véritable communication (demandes et réponses). C'est là en effet que les notions de sélectivité (et donc de confidentialité), de continuité et de pertinence de l'information apparaissent.

La "sélectivité" peut être décidée au niveau de l'entreprise, ou par l'utilisateur lui-même. Ainsi l'entreprise choisira-t-elle qui peut - ou doit - recevoir telle ou telle information, ce qui implique des codes d'accès déjà largement utilisés dans toutes les applications télématique. En ce sens les notions de sélectivité et de confidentialité sont presque confondues. Toutefois la sélectivité peut s'entendre du degré de sophistication dans la présentation de l'information. L'on peut imaginer par exemple un niveau très élémentaire de présentation sur écran de la situation de trésorerie ou du carnet de commande d'une entreprise pour l'utilisateur "lambda", et la même information, détaillée, commentée, à l'usage de l'utilisateur professionnel.

La "continuité" peut être absolue, dans la mesure où le terminal (le minitel) utilisé est relié à l'ordinateur qui produit l'information comptable agrégée. L'on peut concevoir que toute facture "entrée" sur ordinateur ait sa répercussion immédiate - aussi infime soit-elle - sur le montant du chiffre d'affaires annoncé à l'utilisateur d'un minitel, et que celui-ci puisse en suivre au jour le jour l'évolution, comme il peut d'ores et déjà le faire pour un cours boursier. Rien n'empêcherait, par exemple, de faire apparaître cette évolution sous forme graphique, avec comparaisons temporelles sur le passé, avec des prévisions concernant un futur plus ou moins proche...

La "pertinence" recouvre en fait deux notions : Celle d'exactitude, et celle d'utilité. L'information doit être pertinente car elle est, entre autres choses, une aide à la décision ; et pour bien décider, il faut disposer d'une information utile et fiable.

- *utile*, donc en rapport direct avec le genre de décision à prendre : ainsi un prêteur potentiel s'intéressera-t-il plus particulièrement au degré de liquidité et de solvabilité de l'entreprise, ce qui l'amènera à choisir préférentiellement certaines grandeurs, ou certains ratios dans le fatras de l'information comptable usuelle,
- *fiable*, c'est-à-dire contrôlée par des auditeurs indépendants... et c'est là que notre scénario doit être quelque peu approfondi.

IV - UNE INFORMATION CONTINUE SUPPOSE UN PROCESSUS DE CONTROLE CONTINU :

Le rôle actuel des auditeurs et des commissaires aux comptes est encore très largement un contrôle *a posteriori* de la qualité de l'information comptable. Il se situe essentiellement *après production* de l'information par l'entreprise, et *avant communication* de cette information aux différentes parties prenantes, (essentiellement les actionnaires).

Il est vrai :

- que tous les cabinets d'audit essaient, ne serait-ce que pour mieux étaler leur charge de travail, d'opérer en cours d'année des travaux d'intérim, des travaux de vérification des procédures visant à ne pas attendre le projet de bilan et de compte de résultat pour accomplir correctement leur mission,

- que les entreprises d'une taille suffisante pour disposer d'auditeurs internes tentent de mettre en place un contrôle permanent des procédures d'information.

Cela n'est pas suffisant, et ne serait absolument pas suffisant dans l'hypothèse d'une information continue.

Une information continue suppose un contrôle continu :

- de la pertinence des informations sélectionnées (n'a-t-on pas choisi des grandeurs peu significatives, favorables à l'entreprise, ou simplement "neutres" en prenant bien soin de ne pas communiquer les informations importantes ?

- des procédures de collecte de l'information élémentaire, d'agrégation et de présentation de l'information : a-t-on bien tout dit, l'information est-elle à jour, les modes de calculs sont-ils corrects, les modes de présentation ne sont-ils pas de nature à induire le lecteur en erreur, ou à fausser son jugement ?

Une information continue doit pouvoir s'adapter rapidement à un nouveau contexte, et toute suppression, addition, ou modification de présentation d'une information doit faire l'objet d'un contrôle.

Cela est lourd - mais aussi riche - de conséquences pour les cabinets d'audit. C'est substituer à un "inventaire intermittent" des informations publiées, en quantité, qualité et valeur, un "inventaire permanent" des mêmes éléments. Le travail pourrait ainsi être établi sur toute l'année, des sondages pourraient être effectués "au hasard" par client, et par type d'information. En d'autres termes, une équipe d'audit ne vérifierait plus entre janvier et avril l'ensemble des comptes d'une entreprise donnée, mais l'auditeur pourrait, opérant en juin chez le client "X", concentrer son attention sur les créances et les dettes, opérant en septembre chez le client "Y", s'intéresser aux opérations de trésorerie, et contrôler en novembre les données prévisionnelles publiées par le client "Z".

Par ailleurs, les auditeurs auraient à vérifier en permanence les procédures et leur fiabilité (saisie, traitements, modes de présentation...).

VI - EVOLUTION NE VEUT PAS DIRE FORCEMENT REVOLUTION :

Nous sommes conscients du fait que si elle se résumait à supprimer dans un avenir proche les documents de synthèse, notre proposition aurait tout lieu d'inquiéter :

- les entreprises,
- les grandes instances nationales habilitées à définir les obligations des entreprises en matière d'information, ou à recommander certaines diligences (C.N.C., C.O.B., Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, C.N.C.C....).
- la profession comptable (Experts-Comptables, Commissaires aux Comptes, Auditeurs...)

Nous sommes bien convaincus (faut-il dire hélas ?) que les actuelles façons de faire - en France comme à l'étranger - ne disparaîtront pas à l'horizon 1992 au moment où circuleront librement les personnes et les biens, et que le bilan, le compte de résultat et l'annexe vivront plus longtemps que nos frontières. Toutefois, nous sommes non moins convaincus que notre proposition va dans le sens du progrès, et que le processus d'information continue est déjà en marche. Chacun peut à loisir l'observer. Peut-être serait-il bon de l'accompagner, de l'accélérer, de le faciliter, ce qui implique d'ores et déjà de penser différemment, en d'autres termes d'évoluer pour faire évoluer, d'éduquer aussi bien les producteurs d'information, les utilisateurs et les "vérificateurs" pour faire l'économie de certaines des difficultés de passage d'un système à un autre système.

Il faut d'abord se dire :

- Pourquoi fait-on ainsi ?
puis,
- Pourquoi ne pas faire autrement ?
et
- Comment peut-on y arriver sans provoquer d'inutiles résistances ?

Section III

AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE NOTRE PROPOSITION

Il nous a semblé utile d'étudier rapidement quelques-uns des avantages et des inconvénients que pourraient présenter notre proposition, sachant bien que nos lecteurs ne manqueront pas de compléter cette liste.

I - AVANTAGES :

- L'information "continue" peut créer une image d'entreprise donnant à celle-ci un véritable avantage compétitif.
- L'information continue permet la simplification du processus d'information, ce qui rend celui-ci plus "fluide", donc plus rapide.
- Les travaux de contrôle se trouvent modifiés : ils sont eux-mêmes menés de façon continue (plus de pointes difficiles à absorber). De ce fait, l'intérêt que peuvent y porter ceux qui les conduisent s'accroissent.
- L'information continue permet la double adaptabilité à l'évolution de l'entreprise et à l'évolution de son environnement.
- L'information continue permet une identification immédiate des faits marquants de l'entreprise. Elle est (est-ce besoin de le dire), communiquée sans retard, de façon quasi-instantanée, et permet donc de prendre à temps de bonnes décisions.
- Les technologies modernes permettent l'adaptation aux besoins de l'utilisateur. Des demandes et des réponses individuelles peuvent être formulées par le système des "boîtes aux lettres".

II - INCONVENIENTS :

- Informer en temps réel demande beaucoup plus que de simples moyens électroniques. Il faut aussi une organisation, des moyens humains, une politique de communication. Cela n'est pas neutre, et peut changer fortement les comportements des dirigeants de l'entreprise à tous les niveaux.

- Les réactions des récepteurs de l'information peuvent être trop rapides, brutales, amplifiées (comme c'est le cas pour les informations boursières). Il y a un véritable "effet de levier" de l'information.

- L'information continue peut être coûteuse. Il nous semble cependant qu'une fois l'investissement initial réalisé, l'information permanente devrait être moins coûteuse que l'information périodique.

- Un système de ce genre peut conduire les responsables de l'entreprise :

- à transformer ce qui n'est qu'une information en une opération publicitaire,

- à effectuer des choix très sélectifs d'informations à publier dans le but de distordre la réalité de l'entreprise (abandon de l'"image fidèle"). Cela souligne l'importance du rôle des auditeurs dans tout système d'information financière et sociale.

- L'"effet surprise" qui peut découler d'une information donnée globalement à un instant précis du temps, et dont les effets peuvent être bénéfiques, se trouvent considérablement atténués lorsque l'information est diffusée "en continu" : l'effet de surprise d'un sceau d'eau est plus grand que celui d'un compte-goutte !...

- Un flot trop abondant d'informations peut avoir le même effet qu'une quasi absence d'information : l'attention des récepteurs potentiels finit par s'émousser.

Il appartiendra à chacun de mesurer si les avantages l'emportent sur les inconvénients. Nous pensons, en ce qui nous concerne que les pressions externes vont être telles que les entreprises seront, dans les décennies à venir, condamnées à mettre en place un processus de plus en plus permanent d'information, et que comptables et financiers doivent s'y préparer, anticiper quel sera leur rôle, donc faire preuve d'imagination. Le présent document n'a d'autre prétention que celle d'ouvrir la voie à cette réflexion.